

La Beaume Claire

Bulletin d'information de l'Association Vivre à Labeaume

Association loi de 1901 pour le développement harmonieux de Labeaume et la protection de son site.

Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie par les arrêtés préfectoraux n° 95-827 et 95-828 du 21.08.1995

Association locale d'usagers agréée au titre de la loi SRU par arrêté préfectoral n° 2002-1847 du 30.07.2002.

Site: www.vivre-a-labeaume.org

Bulletin n°32- Été 2012

Sommaire

Association, mode d'emploi / Éditorial du conseil d'administration	page 1
Le bouquiniste et «Le bœuf du Paul»/ Yvette Hermitant	page 2
Station d'épuration: un frémissement / Daniel Rochette	page 3
Vers le déclassement de chemins communaux? / Jean Claude Quiqueré	page 4
Des nouvelles de l'eau de nos rivières / collectif /	page 5
Assemblée générale 14 août au Récatadou	page 8

ÉDITORIAL

Association, mode d'emploi...

En principe, nous savons tous ce qui nous rassemble: une communauté de pensée, l'idée d'une solidarité citoyenne, qui a pour but la protection de notre patrimoine naturel et collectif, de notre environnement, celui du village de Labeaume, de sa rivière, de son plateau, des différentes activités que nous pouvons y exercer, mais aussi des services dont nous pouvons bénéficier sur ce site, en tant qu'usagers et citoyens, de la part des collectivités locales ou administrations.

Cette solidarité peut nous conduire à des actions diverses: développer tout d'abord la concertation, la réflexion commune et l'information des autres citoyens, des autorités locales ou de l'administration. Elle peut aussi nous amener à dénoncer des actes qui s'opposent clairement à ce que nous pensons être l'intérêt public (que ces actes soient d'origine privée ou publique). Elle peut nous conduire éventuellement à interpeller les auteurs de ces actes, voire à recourir aux tribunaux administratifs ou civils, pour faire reconnaître l'équité nécessaire de l'action publique.

Cependant, les objectifs de notre association ne peuvent faire de nous les arbitres de tous les différends qui peuvent exister sur la commune, de toutes les divergences entre particuliers, avec la municipalité, ou avec d'autres instances.

Prenons l'exemple de l'urbanisme, thème qui peut créer des inimitiés sévères à partir de problèmes souvent complexes: si la commune délivre un permis de construire non conforme à la réglementation, notre association s'estimera compétente pour intervenir ou acter en justice, parce que la loi doit être la même pour tous, et que l'irrégularité crée de fait un préjudice pour la collectivité toute entière... Si par contre, le particulier voisin du demandeur de permis estime que la construction va lui apporter une gêne quelconque, nous n'interviendrons pas, même si la personne réputée lésée est un membre de notre association; il ne s'agit plus là d'intérêt collectif mais de l'opposition d'intérêts particuliers.

Il n'en est pas de même pour les actes initiés par la Commune: en effet celle-ci, par définition, agit pour le bien de tous, dans le cadre d'une réglementation parfois complexe, mais qui doit être respectée. Lorsque la Commune se trompe ou retient une interprétation discutable de la loi, notre association se doit d'intervenir, que la personne visée soit un particulier, un groupe, ou la collectivité toute entière. Cependant, ce n'est jamais contre le particulier que nous intervenons, mais contre l'acte de la Commune qui a créé le désordre ou l'irrégularité.

Enfin, peut également se présenter le cas d'un particulier qui, par méconnaissance de la loi ou toute autre raison, suscite à son profit un dommage pour la collectivité (par exemple, barrer sciemment un chemin communal ouvert à la circulation). Dans ce cas, notre

association se doit de saisir d'abord la Commune, responsable au premier chef du respect de la réglementation, et en l'absence de résultat, d'agir auprès du citoyen en cause, amiablement d'abord, ou juridiquement si nécessaire.

Ces différentes actions pourraient d'ailleurs être très largement évitées, et la vie commune grandement simplifiée pour tous, si s'exerçaient réellement concertation et dialogue préalables, toujours promis, rarement mis en œuvre.

Le Conseil d'Administration

Le bouquiniste et « boeuf du Paul »

Nous avons le plaisir d'accueillir depuis juin et au moins jusqu'à la fin de la saison, la librairie «bouquinisterie» de Christian Boyer, qui s'est installée, à l'invitation de la mairie, sous une voûte de la rue de la Fontaine.

Spécialisé en ouvrages anciens et ardéchois, on pourrait y trouver, au détour d'un présentoir quelques anecdotes comme celle que nous propose Yvette Smith Hermitant: «Voici une histoire comme auraient pu la raconter les élèves de ma mère, Madame Hermitant, institutrice à Labeaume dans son bulletin «le journal de l'école: le cros». Mon père qui avait une vigne avait demandé à Paul Vincent de lui prêter son bœuf pour labourer. Ce bœuf après avoir travaillé un moment s'est emballé. Pourquoi? Peut être parce qu'il n'était pas dirigé par son maître habituel ou parce qu'il était seul (les bœufs vivaient plutôt en couple). Ce bœuf est parti au galop entraînant derrière lui la charrue qui, après avoir arraché quelques vignes, a fini par se détacher du bœuf. Mon père n'a pas pu récupérer cet animal. C'est seulement au bout de trois jours qu'un habitant d'Auriolles a signalé cette bête dans les bois. Mon père est allé rattraper ce bœuf qui était en bonne forme et s'est laissé ramener à Labeaume, au grand soulagement de mon père qui se voyait déjà prêt à rembourser le prix du bœuf.»

Bienvenue donc à cette nouvelle boutique qui, espérons-le, renforcera longtemps l'attrait, l'animation et la culture de notre village.



Yvette Smith Hermitant

STATION D'ÉPURATION: "UN FRÉMISSEMENT"

Nous avons appris avec grand plaisir lors du conseil municipal du 27 Juin 2012 que le SEBA avait mandaté le cabinet POYRY pour une étude prospective sur le devenir de la station d'épuration de notre village.

Il est enfin ester que la station actuelle a vécu et deux hypothèses sont envisagées :

- Une nouvelle station d'épuration à lits de roseaux plantés située en rive droite de rivière en zone non inondable sur la commune de Saint Alban Auriolles.
- Renvoi des effluents de la station actuelle vers la station d'épuration de Ruoms.

Le peu d'information donnée lors du conseil municipal nous inquiète cependant quant à la rigueur technique de cette étude prospective car les hypothèses de dimensionnement prises pour les chiffrages en ordre de grandeur sont contestables :

Pour la nouvelle station, la base de dimensionnement prise est de 500 éqH (équivalents Habitants) alors que le respect de la législation européenne impose une base de 800 éqH sans compter le traitement éventuel d'effluents de quelques habitations de Saint Alban Auriolles qui permettrait de rentabiliser le coût de cette station. Il a été cité également un coût d'entretien de 300 euros/semaine, ce qui paraît très exagéré: La station de Bogy (Ardèche/ 300 éqH) a un coût **annuel** d'entretien de 1500 euros et la moyenne des coûts de fonctionnement du bassin Rhin Meuse s'établit à 3200 euros par an pour des stations en phytoépuration de 500 à 800 éqH. Par ailleurs il est avéré que ce type de station est bien adapté aux variations de population saisonnières, et s'intègre bien au plan paysager.

Pour information, un chiffre de 550.000 euros HT d'investissement a été annoncé. Dans d'autres agences de bassins, pour des stations de 800 éqH, cet investissement est en moyenne de l'ordre de 400.000 euros...

Pour le renvoi des effluents vers Ruoms, un chiffrage de 600.000 euros HT a été annoncé mais il ne semble prendre en compte que la réalisation d'un nouveau poste de relevage des effluents du village, la canalisation de refoulement jusqu'à Posfabre (1800 m de longueur et 90 m de dénivelé) et une conduite d'écoulement gravitaire de Posfabre à la Bigournette (1200 m de longueur). Il ne prend pas en compte le changement du poste de relevage de la Bigournette qui deviendrait insuffisant, ni la quote-part de la commune dans l'agrandissement de la station d'épuration de Ruoms qui est également en surcharge hydraulique l'été et dont la capacité doit être augmentée de 9000 à 15000 éqH, à une date indéfinie (on parle de dix ans!).

Compte tenu de la faiblesse technique de ces premiers travaux de pré-étude, et en attendant des éléments plus précis, nous avons à nouveau alerté le Ministère de l'Environnement par lettre du 22 Juillet 2012 en lui demandant de bien vouloir adresser aux services de l'État des instructions permettant l'ouverture d'une véritable concertation avec les usagers et les associations agréées pour une règlement rapide de ce dossier.

Sous réserve des conclusions définitives de l'étude nous sommes favorables à la création d'une nouvelle station sur la rive droite de la Baume dont le délai de réalisation nous semble à priori plus court, le coût moins élevé et qui serait pour la commune une opportunité de sortir du SEBA pour l'assainissement car l'entretien (aisé) de ce type de station est en général réalisé par un employé communal. Cela nous permettrait à terme de payer l'eau assainie légèrement plus cher que l'eau potable alors qu'actuellement la «prime» assainissement est de l'ordre de 2,40 euros le m³.

Pourquoi également ne pas reprendre l'idée de la conduite entre Posfabre et le Village, mais en gravitaire afin de traiter plus d'effluents communaux et d'optimiser encore le coût de cette station?

Daniel Rochette

Vers un déclassement partiel des voies communales ?

Labeaume compte un peu plus de 34 Km de chemins appartenant au domaine public. Appelés chemins vicinaux et numérotés de 1 à 26, ou baptisés du nom du quartier desservi: Poucholle, Le Puech, Saint Genest etc.

Le conseil municipal a décidé le 27 juin dernier, de privatiser environ 30% de ces voies pour des raisons essentiellement budgétaires.

La commune a l'obligation d'entretenir les voies communales : goudronnage, entretien des fossés, élagage des arbres et autres travaux selon les saisons ; tout ce qui permet la circulation automobile en toute sécurité. Cela coûte cher et engage chaque année une partie importante de nos finances. Que dire !?

Avant de préciser notre position, rappelons quelques définitions pour comprendre la voirie de la commune. Elle comporte trois sortes de statuts:

1- Les voies communales font partie du domaine public et sont imprescriptibles et inaliénables.

2 -Les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune et peuvent dans certaines conditions être vendus et frappés de prescription ; l'entretien de ces chemins n'est pas obligatoire.

3- Les voies privées, chemins d'exploitation, chemins de desserte, de servitude, de désenclavement, desservent des parcelles appartenant à des particuliers. Elles sont souvent reliées à la voirie publique et sont ouvertes ou non à la circulation et à l'usage du public.

Notre interrogation : faut-il déclasser autant de voies (12 km sur 35 km) pour la seule raison évoquée en conseil municipal «le coût de l'entretien»?

Au regard de la carte, le maillage des voies dans notre commune et la communication vers l'extérieur semblent corrects. Le caractère de cul de sac du chef-lieu le préserve encore, sauf en période estivale, d'une trop grande circulation. Une chance !

A priori pourquoi modifier le statut de certaines voies ? Leur inaliénabilité actuelle préserve l'avenir, et permet à la commune, si elle le désire, de restructurer son réseau sans se lancer dans les affres de l'expropriation ou autres lourdeurs administratives, toujours très mal vécues par la population.

Ceci étant dit, il y a forcément des cas particuliers... Traitons les, cas par cas, en toute transparence. Si le changement de statut est indispensable, pour ce faire, effectuons-le! Notre réseau comporte aussi des chemins, drailles, sentiers muletiers classés voies communales qui seraient certainement mieux dans le domaine privé de la commune, et serviraient à la promenade à pied, à vélo ou à cheval. La commune manque actuellement d'axes de circulations douces comme alternatives à l'automobile. La destination du chemin rural peut être définie notamment par l'inscription sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Reclassons les donc en chemins ruraux, d'un statut plus souple et moins contraignant pour la commune, qui lui permet de recevoir des contributions spéciales, par exemple des souscriptions volontaires offertes par des particuliers. Cela permettrait aussi au conseil municipal d'instituer une taxe spéciale pour l'entretien.

Tout cela doit naturellement suivre les procédures réglementaires. Les déclassements des chemins communaux en chemins ruraux sont prononcés par délibération du conseil municipal, sans enquête publique préalable dans la mesure où les fonctions de desserte ou de circulation ne sont pas remises en cause (ou ne le seront pas). Nous irons donc sur le terrain, dès lors que nous disposerons de la délibération approuvée comportant la liste et la carte des tronçons exacts déclassés, afin de lever tous doutes possibles sur la procédure et les objectifs. Si cela se justifie, notre association demandera une information plus ample sur cette décision du conseil municipal, et l'organisation d'un débat public sur le déclassement-reclassement de ces chemins communaux.

Nous reviendrons sur ce sujet important lors de notre assemblée générale.

Jean Claude QUIQUERE-SEINE

Quelques nouvelles de notre eau et de nos rivières....

«Vivre à Labeaume» a été élue en 2011 au sein du collège des usagers du comité de pilotage du contrat des rivières Beaume et Drobie, qui prépare pour les cinq prochaines années la planification des investissements sur le périmètre du syndicat de rivières Beaume et Drobie (SRBD). Ce travail est partagé entre plusieurs commissions (étiage et quantité des eaux, qualité des eaux, entretien...).

Plusieurs d'entre nous participent à ces réunions, et à la Conférence départementale de l'eau organisée par la préfecture pour faciliter les arbitrages entre les divers usagers.

De plus, nous avons préparé, comme chaque année, la descente nettoyage de la Beaume, et nous avons obtenu dans ce cadre une aide du syndicat de rivière.

Nous vous proposons donc ci-dessous le résumé de ces divers travaux. Les signataires sont à votre disposition pour approfondir, notamment lors de l'Assemblée générale, tel ou tel sujet particulier.

Malheureusement, une chose est claire: nous allons vers des situations de crise de plus en plus graves! **La conférence départementale de l'eau**, qui s'est réunie dès le mois de février à l'initiative du préfet, et qui a été relayée en mars à Labeaume par le président du syndicat Beaume Drobie, puis en juin à Vogué, a permis de faire un «état des lieux» peu optimiste de la problématique locale de l'eau: **la pénurie, dans un contexte de crise climatique, est maintenant un phénomène structurel** (malgré une pluviométrie 2012 favorable, chacune des sept dernières années a donné lieu à des arrêtés préfectoraux de gestion de sécheresse!). La croissance économique et urbaine doit prendre en compte en amont ce problème: On évoque actuellement dans nombre de PLU des hypothèses de croissance de population et d'activités qui ne sont plus crédibles!« Si on a pas l'eau, on ne fera pas ...! ». Quand des responsables administratifs ou des élus en arrivent à parler aussi clairement, cela témoigne du sérieux de la situation.

L'historique de 2011/2012, depuis la première réunion du comité sécheresse en mai, témoigne d'une situation de sécheresse jamais connue, momentanément soulagée par les précipitations importantes du printemps 2012. La crise est maintenant tenace, et bien que chacun constate - à quelques exceptions ponctuelles - que la qualité des eaux reste actuellement satisfaisante, on peut déplorer:

- L'absence d'une véritable politique de soutien d'étiage (alors que les responsables du Sud Ardèche demandent par ailleurs un objectif de saison sur cinq mois).
- Les concurrences croissantes dans l'attribution des ressources (notamment à partir des eaux du bassin de la Loire).
- Les problèmes de désensablement des réservoirs, ainsi que la difficulté de remplir Pont de Veyrières, malgré les promesses du SEBA.
- Une grande opacité dans les consommations agricoles et des campings avec piscines sur puisages privés.

On constate des prélèvements bien trop élevés sur le bassin Baume Drobie (Valgorge, Laboule, Vernon) de l'ordre de 800.000 à 900.000 m³, et un déficit de 160.000 m³ qui devrait être corrigé seulement à terme par les apports de Pont de Veyrières (vers Joyeuse à partir du réseau actuel Ruoms/ Rosières et vers Largentière). «Il sera donc nécessaire de limiter les prélèvements pour les mettre en cohérence avec la ressource!!»

Parmi les réponses possibles, sont évoquées:

- L'hypothèse d'un puisage dans la nappe profonde triasique (que l'on connaît encore mal) à - 230 m, ce qui pourrait améliorer la ressource de 47m³ heure.
- L'exploration de nouvelles sources en amont.
- La croissance des stockages: la rehausse du réservoir de Puylaurent d'un mètre améliorerait le stock d'un million de m³.
- L'amélioration du très mauvais rendement des réseaux d'eau, sans cesse dénoncée (actuellement de l'ordre de 50/60%) mais trop coûteuse (10 M€...) aux yeux du SEBA pour que ce soit une véritable priorité, ce que nous déplorons vivement.

Il est donc certain que l'eau va être de plus en plus chère (actuellement de 0.90 à 5.30 euros/m³ assaini, suivant le mode de régie). Si certains regroupements semblent nécessaires, tant pour les petites régies municipales qu'au niveau de la concentration des urbanisations dans le futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), des réponses, qualitatives et autonomes existent, comme celles que nous préconisons pour notre STEP de Labeaume !

Diverses pistes de réflexion ont été avancées:

- La maîtrise de l'urbanisation: 30.000 habitants permanents nouveaux sont prévus par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de gestion de l'Eau)! Est-ce techniquement et politiquement raisonnable?
- Dans le Nord de l'Ardèche (bassins de l'Eyrieux et du Doux), c'est le niveau de l'irrigation agricole qui pose question: Relocalisation et réorientation des produits et des circuits??
- L'idée d'une double tarification en fonction des saisons avance. 35% du prix de l'eau est consacré aux investissements nécessaires aux services d'été! Comment les répercuter sur les consommateurs finaux concernés?
- La maîtrise des usages et de leur diversité: par exemple une politique de baignades équipées permettra-t-elle de mieux garantir localement quantité et qualité?

D'autres approches sont plus simples et à peu de frais : par exemple des économies d'eau réelles et soumises à incitation tarifaire (arrosage de nuit pour l'agriculture, contrôle des lavages inutiles dans les campings comme dans les garages, établissement d'un forfait de base limité à coût modéré, pénalisation réelle de toute forme de gaspillage...) ou encore la récupération maximale des eaux de pluie par le biais de stockages souterrains, citernes etc. En Nord Ardèche, 1000 mm de pluie /an sur un toit de 100m²= 100m³ d'eau réutilisable et moins de dégâts lors des précipitations instantanées!

De son côté **la Commission qualité** a examiné un état des lieux établi par le cabinet POYRY, sur la base duquel Vivre à Labeaume fait les remarques suivantes:

«- La différence entre le débit d'étiage de référence de la Baume de 440 l/s et les valeurs mesurées dans cette étude de 330 l/s est **une alarme forte concernant les prélèvements d'eau d'une part, la croissance démographique et le développement touristique d'autre part. Le débit d'étiage et les prélèvements d'eau en période d'étiage doivent être actualisés en priorité. D'après toutes les analyses, c'est le manque d'eau qui déclassera la qualité de la rivière.**

- concernant les pressions potentielles et en particulier les Stations d'épuration (STEP) il est inadmissible d'écrire en conclusion générale «Les pressions identifiées sur le territoire mettent en avant le manque d'eau croissant sur le territoire... et de légers dysfonctionnements au niveau de l'assainissement».

Si on ne note aucun impact sur la qualité des eaux en aval de la STEP de Labeaume, ce qui est une excellente chose, le dysfonctionnement de celle-ci ne peut pas être qualifié de léger:

a) Dimensionnée pour 250 éqH alors qu'elle traite en pointe hebdomadaire plus de 600 éqH. Elle est donc clairement non conforme à la circulaire européenne du 21 Mai 1991.

b) Le champ d'épandage a été compacté durant des années par son utilisation en parking et a été détruit au tiers par les crues en 2010.

c) De plus en 2010 cette STEP a fonctionné plus de 6 mois en injectant directement les effluents en sortie du décanteur digesteur dans le karst sans passer par le lit d'épandage (by-pass par le filtre à pouzzolane dont le fond était fuyard).

Nous avons toutes les raisons de croire que les effluents mal traités de notre STEP ne sont pas évacués dans la rivière mais dans le sous-sol et il nous semble impératif de déterminer quel impact futur peut avoir ce rejet non maîtrisé.

Nous n'avons donc pas à nous satisfaire de quelques bons résultats ponctuels, nous devons garantir le maintien du bon état des masses d'eau dans le futur. Les actions complémentaires décidées en réunion concernant l'ajout de sites de suivi complémentaires (Blajoux, Auzon, Baume à Sous Perret, Drobie en aval confluence avec la Pourcharesse) sont

nécessaires mais pas suffisantes. Il faut garantir un débit d'étiage correct, limiter les prélèvements ainsi que les pressions démographiques et touristiques, caractériser l'impact de tous les rejets et améliorer leur qualité.»



Une belle eau pure et abondante sur la Drobie: pour combien de temps?

La Commission quantité s'est principalement attachée à l'étude des consommations des différents usages (eau potable, tourisme, agriculture, industrie, etc.) afin de préparer les arbitrages nécessaires. Une des questions les plus brûlantes est celle des «débits réservés». Une loi de 2006 prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2014 les différents utilisateurs d'ouvrages de stockage, de production d'énergie ou d'irrigation devront garantir le maintien d'un débit pour la rivière égal à 10% de son module – moyenne interannuelle des débits journaliers... On comprend que le problème va être particulièrement lourd en période d'étiage, notamment pour l'EDF, les agriculteurs irrigants ou certains équipements touristiques... pour lesquels on recherche des ressources de substitution (réservoirs, sources extérieures, retenues EDF...)

Un débat difficile s'est engagé autour de la nécessité de faire un inventaire précis des prélèvements diffus et des forages privés: Le SRBD sera maître d'ouvrage de cette étude qu'il réalisera en collaboration étroite avec les communes et le SEBA.

La profession agricole en particulier est très inquiète: une importante partie de l'irrigation agricole en Baume Drobie se fait à partir de canaux d'irrigation gravitaire ; dans un objectif de réduction du déficit quantitatif, l'optimisation de l'irrigation, ainsi que la recherche de ressources de substitution aux prélèvements dans la Baume et leur mobilisation, figurent parmi les axes d'action stratégiques ; le relèvement au 1^{er} janvier 2014 du débit réservé au 1/10^{ème} du module ne pourra pas être respecté car les ressources hors rivières (retenues collinaires par exemple) seront insuffisantes. Il faut comparer les gains possibles sur l'agriculture et par l'amélioration des rendements AEP.

Actuellement le maraichage et la culture de la vigne apportent une plus-value permettant de moderniser les pratiques (réseau et nouvelle ressource), mais le développement du fourrage ne permet pas les mêmes amortissements...

Selon des chiffres fournis par le Conseil général, la consommation industrielle du département serait de 6 M de m³ (soit 14% de la consommation) , celle de l'activité agricole d'environ 8 M de m³ (soit 19%), alors que l'urbanisation représente 28 M de m³ (soit 67%!)

La norme pour 309.000 habitants permanents étant de 17 M de m³, la surconsommation estivale (tourisme) serait de 11 M de m³ (soit 26%).

Conclusion toute provisoire: Nous n'avons pas fini de réfléchir aux économies, aux nouvelles ressources, et surtout à la nécessaire adaptation de notre croissance.

Pour finir, et en complément à ces grands débats, **le nettoyage de la rivière la Baume** représente modestement la part «opérationnelle» de l'apport de Vivre à Labeaume, au plan local, sur «notre» rivière.

Cette année nous avons voulu enrichir un peu le concept, dans le cadre d'une complémentarité avec d'autres actions organisées par le SRBD à l'occasion des journées du patrimoine. La descente nettoyage, toujours animée et encadrée par Olivier Soulas, se déroulera le samedi 15 septembre. Elle démarrera à Rosières à l'entrée des Gorges, et se poursuivra jusqu'à la confluence avec l'Ardèche, zone sensible que nous n'avons guère parcourue ces dernières années. Le maire de Labeaume a bien voulu nous fournir une assistance des Services Techniques, et un camion pour les déchets, ce dont nous le remercions. Le SRBD nous versera une petite subvention pour nous aider à créer deux cartes pédagogiques simplifiées de la rivière (l'une sur la protection des sites et des paysages, l'autre sur les risques) qui seront présentées lors de la pause déjeuner et à la fin de la journée de façon à expliquer à nos descendeurs les raisons d'être de leur action et restituer notre travail dans l'ensemble du bassin versant.

Merci de réserver votre journée et de vous inscrire auprès d'Olivier Soulas ou de Jacques Allard. Les actions complémentaires de nettoyage de la ripisylve au-delà du lit majeur, de transport, de préparation des grillades ou du pot de l'amitié sont également les bienvenues de la part de ceux qui ne seraient pas tentés par le canoë.

Jacques Allard, Claude Guary, Daniel Rochette, Olivier Soulas

RAPPEL IMPORTANT

Notre assemblée générale annuelle se tiendra au Récatadou le mardi 14 août à partir de 18 heures.

Outre l'ordre du jour statutaire que nous essaierons de traiter rapidement, nous voulons garder une plage horaire importante sur des sujets ouverts ou que vous souhaitez aborder (classement des chemins, SPANC, éoliennes, gaz de schistes etc.)

Nous vous proposerons dans ce cadre une boîte à idées... Pensez-y!!

Par ailleurs nous devons compléter le Conseil d'Administration car nous avons déploré, comme vous le savez, le décès de Josette Jandard. Nous avons reçu, pour des raisons personnelles, la démission de Pierre Verbeure, qui l'avait remplacé comme secrétaire. Un troisième poste est également en renouvellement.

N'hésitez donc pas à participer à l'A.G, à faire part de votre candidature à un membre du C.A avant le 14 août. et à vous inscrire pour le repas qui suivra.